



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Le délégué territorial

Dossier suivi par : Yannick QUIRIN
Tél. : 03 89 20 16 87
Mail : y.quirin@inao.gouv.fr

MAIRIE
Madame le Maire
107, Grand Rue – BP 50039
57971 YUTZ CEDEX

N/Réf : OR/SA/LET125.23

Colmar, le 26 octobre 2023

Objet : PLU de la commune de YUTZ

Madame le Maire,

Par courrier du 18 août 2023, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, la modification simplifiée N°2023-4 du PLU de la commune de YUTZ.

La commune de YUTZ est située dans l'aire géographique de l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) « Mirabelle de Lorraine ».

Elle appartient également à l'aire de production des Indications Géographiques Protégée (IGP) « Bergamotes de Nancy » et « Mirabelles de Lorraine ».

Le projet consiste en la 2^{ème} modification simplifiée du PLU de la commune de YUTZ.

La commune de YUTZ est située au nord-ouest de la Moselle et compte 17 304 habitants pour un territoire étendu sur 1 396 hectares.

La commune bénéficie d'une attractivité particulière, exacerbée ces dernières décennies, du fait de sa situation, à proximité immédiate de Thionville et dans l'axe Metz-Luxembourg.

Ainsi, 31 % du parc de logements de la commune ont été construits après les années 1990. Cette croissance urbaine est venue morceler le territoire, qui est caractérisé par une alternance d'espaces urbanisés (ou en cours d'urbanisation) et d'espaces agricoles. Ces derniers, principalement constitués de terres labourables, occupent 28% du territoire. La commune s'est agrandie ainsi selon une morphologie urbaine en forme de peigne comprenant des enclaves.

Aujourd'hui, la politique instillée par la municipalité vise notamment à diminuer la distance entre lieu de travail (ou d'enseignement) et lieu de vie.

Ainsi, la modification se déploie en 2 mesures concourant à ce même but et permettant une meilleure mixité des fonctions sur le territoire :

- la première concerne des précisions du règlement écrit, pour la zone de développement économique 1AUy au sud-ouest de la commune. Ainsi, la commune souhaite se défaire des phénomènes de zoning qu'elle connaît, et permettre, dans le cadre spatial précisé par l'OAP correspondante, les constructions de la sous-destination « hébergement ». Ces hébergements sont destinés entre-autres aux étudiants et personnes âgées ;

INAO - Délégation Territoriale Nord-Est
SITE DE COLMAR
12 avenue de la Foire aux Vins - BP 81233
68012 COLMAR CEDEX
TEL: 03 89 20 16 80
www.inao.gouv.fr

Courrier « entrant »			
Date d'arrivée	30/10		
N° enregistrement	8798/23		
Service instructeur	Service(s) en copie		
20			
Elu(s) en copie			
[Signature]			
Réponse	OUI	NON	
Délai (en jours)	15	30	60

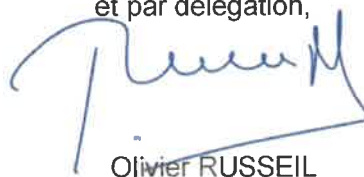
- la seconde, en lien avec la première, consiste en la modification de l'OAP n°7. Un sous-secteur bénéficiant de la mesure ci-dessus est créé, au nord de la zone 1AUy, situé à proximité des lieux de formation mais aussi des réseaux de transport en commun. Toute la zone n'est pas concernée, afin de maintenir sa vocation initiale, à savoir le développement des activités et services.

Ces modifications n'entraînent pas de consommation foncière nouvelle.

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas d'autre remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP et IGP concernées.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice
et par délégation,



Olivier RUSSEIL

Copie : DDT 57